

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 1^{er} juillet à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Était excusé : Loïc LAURENÇOT

Procurations

Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE.

Ordre du jour

1. Prise en charge d'une facture d'élimination d'un nid de frelons
 2. Budget assainissement
 3. Raccordement à l'assainissement pour les nouvelles constructions
 4. Discussion sur la création d'un poste d'adjoint technique
 5. Comptes à mi-parcours
 6. Travaux
 7. Maisons et terrains à vendre
 8. Présentation ONF
 9. Divers
- Questions-réponses

1. Prise en charge d'une facture d'élimination d'un nid de frelons

Nous avons été sollicités par un particulier pour une aide financière pour la destruction d'un nid de frelons que nous avons accepté et pris une délibération dans ce sens.

Avant que la délibération communale soit prise, un autre particulier avait dû régler une facture en septembre 2023 pour la même raison.

Il est proposé de prendre une délibération pour ce particulier afin que la commune prenne en charge la moitié du montant de sa facture, soit 71,50 euros.

Délibération

Le Maire propose la prise en charge pur moitié, soit 71,50 euros, de la facture d'élimination d'un nid de frelons par un particulier en septembre 2023.

Vote : 10 oui, 1 abstention

2. Budget assainissement

La perception envoie tous les ans les montants des amortissements à intégrer au budget.

Fabien DESGRANGES présente l'état des amortissements des immobilisations au budget assainissement. Ces amortissements doivent en particulier couvrir les entretiens ou remplacements à venir du réseau.

Cette somme est augmentée pour l'année en cours. Le budget assainissement 2024 comportait 7706,93 €, équivalent à la somme des années précédentes. La somme envoyée par la perception est de 8270,73 €. Le budget doit donc être modifié.

Délibération

Le Maire soumet au vote la délibération modificative du budget assainissement.

Vote : oui à l'unanimité

3. Raccordement à l'assainissement pour les nouvelles constructions

La question est de s'assurer de la conformité des raccordements en les faisant effectués par une entreprise intervenant pour la municipalité.

Suite aux échanges lors des séances précédentes, il reste à savoir s'il est possible de facturer au réel les administrés plutôt qu'un forfait. La réponse n'étant pas encore arrivée, ce point est reporté.

4. Discussion création d'un poste d'adjoint technique

Pour que l'adjoint technique que nous recruterons puisse intervenir à l'école, il lui faut un équivalent de CAP petite enfance.

Nathalie Dubois, notre employée actuelle, a entrepris les démarches pour obtenir ce diplôme en VAE (validation des acquis de compétences).

5. Comptes à mi-parcours

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état mensuel des comptes en milieu d'année, dont un point sur les consommations d'énergie qui ont été facturées aux locataires de la Maison du temps libre.

6. Travaux et fleurissement

Visite du jury départemental le vendredi 28 juin

La visite s'est bien passée et il a été exposé qu'il n'y a plus de commission fleurissement car les personnes l'ont quitté.

Un résumé écrit de ce qui a été dit va être envoyé par le jury.

Les membres du jury ont trouvé le village très joli. Mais lors de la visite, ils ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas besoin d'autant de massifs, d'autant que leur entretien prend trop de temps à l'employé communal. Supprimer des massifs ne ferait pas perdre le label 4 fleurs.

Ils préconisent que dans plusieurs endroits soit faite une belle tonte raisonnée et de laisser monter l'herbe plus haut sur des surfaces.

En complément des préconisations faites par le jury des 4 fleurs l'été dernier, le jury départemental a conseillé à la commune de

s'adresser à un organisme départemental, spécialisé dans les aménagements de parking et de cour. Celui-ci pourra nous conseiller sur la façon de procéder pour la cour d'école et l'aménagement des places de parking PMR.

Les travaux

Enfouissement

Les travaux avancent bien. La rue du Paquot est bien avancée. Sur la rue de la Grande Goutte, il y a eu des tensions avec les riverains. La rue étant étroite, des riverains n'ont parfois pas pu monter leur voiture jusqu'à leur domicile.

Un riverain conteste l'installation d'un lampadaire devant chez lui. Le maire ira rencontrer l'entreprise qui réalise les travaux.

Eau débordant rue de la Luzine

La sortie d'eau sur la chaussée de la rue de la Luzine est due à un égout bouché. Le bouchon est trop éloigné des regards existant pour être résorbé. Un nouveau regard va être créé à proximité du parking pour résoudre ce problème de façon pérenne.

Incident à la MTL

Une limace entrée dans le système électrique a engendré un problème électrique samedi 30 juin lors de l'installation de la kermesse de l'école.

Sens unique rue de la Chapelle

Il est constaté que beaucoup de conducteurs prennent le sens interdit, certains en toute connaissance de cause.

Entretiens extérieurs des particuliers

Des haies ou des arbustes débordent sur les rues et gênent la circulation.

Les horaires ne sont pas toujours respectés pour le bruit.

Les Luzois sont invités à être vigilants sur ces deux points.

7. Maisons et terrains à vendre

La liste est identique à celle du mois dernier, mise à part le terrain du chemin en Queue de Main qui est vendue.

8. Présentation ONF

Nous accueillons Nathan Boileau, garde forestier en charge des bois de Luze depuis un an.

Monsieur Boileau rappelle les caractéristiques des bois communaux : 90 hectares, en grande partie autour de la N19.

Les bois sont composés de feuillus, majoritairement des chênes et hêtres. Un peu de sapin.

Ils sont gérés depuis deux ans par le régime du bois façonné : la commune choisit son bûcheron et vend le bois façonné pour mieux gérer les coupes.

Les prochaines coupes prévues concernent les parcelles 11 et 12. Elles seront coupées à la machine, probablement dans l'été. Les résineux sur les parcelles au pied du Mont Vaudois seront aussi coupés à la machine dans le même temps.

La délivrance : deux types de bois sont définis par l'ONF qui ensuite redonne la main à la commune pour qu'elle ait la possibilité de les vendre aux affouagistes.

Sur les volumes estimés pour l'affouage, en général l'estimation est inférieure à la réalité. Cette année par exemple, les affouagistes devraient sortir 150 stères des parcelles qui leur ont été désignées alors que l'estimation était plutôt de 110.

Les frênes sont atteints par un champignon qui attaquent les racines, sans qu'on le voie. Donc lorsque l'on s'aperçoit de sa présence, il est déjà très tard. Le garde-forestier va passer prochainement inspecter l'état de nos frênes.

Globalement, l'état des bois vendus par la commune est très bon et donc ils sont vendus à un tarif correct. Le rendement par rapport à la surface forestière communale est satisfaisante. Ce rendement doit être évalué sur des périodes de cinq ans plutôt qu'à l'année.

Sur les plantations : il peut être planté du chêne sessile, un peu d'érable. On évite le hêtre, le charme, le sapin et l'épicéa. Sur des sols plus calcaires comme au pied du Mont Vaudois, on pourra mettre du cèdre et du tilleul.

Dans les forêts de Luze, le bois se régénère plutôt bien par lui-même et ne nécessite qu'un peu d'aide des forestiers, sans nécessiter de plantations.

La météo cette année favorise cela. Mais elle engendre des difficultés pour travailler pour les forestiers car les terrains sont boueux.

Cette régénération naturelle évite un coût financier à la commune.

Les travaux d'entretiens sont réalisés par des agents ouvriers de l' ONF, dans la cadre du contrat de travaux que la commune souscrit.

8. Divers

Stagiaires de seconde

Nous avons accueilli trois élèves de classe de 2nde du lycée Aragon pour un stage de découverte des métiers. L'un des trois, un nouveau Luzois, a bien participé lors des deux semaines. Ils ont participé à quelques travaux d'entretien, démontage des panneaux d'affichage...

Des nouvelles du lycée Aragon

Les effectifs inscrits en classe de seconde pour la rentrée 2024-2025 sont plus faibles que prévus. Une classe va donc être supprimée dès septembre.

En revanche le collège maintient le nombre de classes de 6^e contrairement aux premières prévisions.

Les effectifs : au collège 700 élèves et le lycée passe de 500 à 450. La situation du lycée est très inquiétante par suite de la baisse de la dotation horaire globale affectée par le rectorat. L'organisation des enseignements en pâtit et cette baisse risque de se poursuivre dans les prochaines années. Une mobilisation menée par les professeurs est lancée et les concitoyens sont invités à la soutenir.

Spectacle de l'école et kermesse

« L'école qui chante » s'est tenue le 29 juin matin. Spectacle sympathique où l'on a pu voir les 80 élèves des 4 classes de l'école communale regroupés sur la scène de la Maison du temps libre.

La municipalité a offert le verre de l'amitié à la fin du spectacle, puis l'association des parents d'élèves organisait un barbecue familial et une kermesse pour les enfants.

Vendredi 5 juillet à la sortie de l'école qui marque le début des vacances scolaires, aura lieu la remise des calculatrices offertes par la municipalité aux élèves terminant leur CM2.

MAM

Les assistantes maternelles de la MAM les Luzioles demandent qu'un panneau indiquant l'entrée de la rue des 3 Terres soit installé.

Cabane à livres

Les Young Dynamic's demandent s'il est possible que la cabane à livres soit aussi posée sur une dalle en béton, pour pouvoir la consolider.

Les adjoints aux travaux vont réfléchir à une solution pour offrir un sol stable, en évitant de couler une dalle de béton définitive.

Food truck

Un vendeur de burgers souhaite venir sur le parking de l'école le vendredi soir. La demande est acceptée.

Demande d'un particulier

L'écoulement d'eaux pluviales pose problème rue de la Morette, dans l'impasse qui descend en direction de la rue du stade.

Une conduite est installée depuis la maison Belfort. Mais cette conduite aujourd'hui sature car elle reçoit les eaux de plusieurs maisons, ainsi que des eaux pluviales de la rue de la Morette. Cette conduite doit être refaite et les personnes concernées pourraient participer à la réfection de cette canalisation, ainsi que la commune.

Le Maire clôt la séance à 22h00.
